

Transport de marchandises explosives au titre du chapitre 1.3. de l'ADR - Classe 1 - Formation recyclage



Durée
3.5 heures
0.5 jour



Prérequis

Avoir déjà suivi une première formation ou un recyclage en formation des personnes intervenant dans le transport de marchandises dangereuses.



Public concerné

Toute personne impliquée dans le transport, chargement ou déchargement de matières et d'objets explosibles tel que cariste, manutentionnaire, personnel des services logistiques, magasins, expédition des déchets, service Environnement, ou tout encadrant QHSE.



Effectif maximum
10 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur(trice) disposant d'un certificat de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD) délivré par le CIFMD.



Moyens pédagogiques

- Etudes de cas
- Mise en situation théorique
- Exposés
- Discussion de groupe



Modalités d'évaluations

Evaluation par le formateur concernant l'atteinte des différents objectifs visés

Objectifs

- Maintenir sa connaissance du processus de transport de matières et d'objets explosibles
- Intégrer les changements réglementaires mis en place ou à venir concernant le transport de matières et d'objets explosibles (le règlement ADR faisant l'objet d'une nouvelle version tous les 2 ans)

Programme

Mise à jour des connaissances depuis la dernière formation suivie et portant sur un ou plusieurs des points suivants :

- Contexte réglementaire
- Classement des matières et d'objets explosibles
- Conditionnement des emballages
- Signalisation / placardage des véhicules
- Les documents et équipements de bord
- Règles de sécurité au poste de chargement / déchargement
- Rôles et responsabilités des différents intervenants
- Evaluation de compétence

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.
- Une formation conforme à l'exigence du § 1-3 de l'ADR applicable à toute personne chargeant ou déchargeant de matières et d'objets explosibles ainsi qu'à toute personne (autre que conducteur de véhicule de PTAC 3,5 tonnes) employée par l'exploitant du véhicule routier ou par l'expéditeur

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet





Transport de marchandises explosives au titre du chapitre 1.3. de l'ADR - Classe 1 - Formation recyclage

Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations